

MARLY-SOUS-ISSY Environnement

Un parc éolien nécessiterait l'arrachage de 445 mètres de haies

La convention adoptée par le conseil municipal de Marly-sous-Issy autorise la société Voltalia à renforcer la voirie afin d'assurer l'accès à de futures éoliennes. La création de pistes impliquerait une suppression de haies, à compenser selon les préconisations des services de l'État.

« Le chantier va induire des élargissements, des rectifications et des renforcements sur nos chemins. Alors que l'on a créé des sentiers de randonnée avec le Département et la Communauté de communes, ce sont nos promeneurs qui vont être contents ». En novembre 2019, l'adjointe au maire Anne-Marie Roy mettait en garde contre les conséquences d'un parc éolien à Marly-sous-Issy. Depuis, l'élue n'a pas été reconduite au sein du conseil municipal, et le projet de Voltalia a été revu à la baisse. Toutefois, l'implantation de quatre éoliennes sur la commune nécessiterait bien l'adaptation de certains chemins, voire la création d'une

piste d'accès à travers champs. Dans l'opération, 445 mètres linéaires de haies seraient arrachés, et quelques arbres seraient abattus.

Un chemin arboré sera préservé

Le projet prévoit désormais l'implantation de quatre éoliennes, au sud-est du bourg de Marly-sous-Issy. Pour assurer l'accès au chantier, la piste doit être portée à une largeur minimale de 5 mètres, d'où les modifications qui seront apportées au chemin rural de Marly aux Dorains. Une partie est déjà accessible aux tracteurs. Plus au sud, le chemin devient plus étroit et adapté aux seuls randonneurs et vététistes. « En aucun cas, l'idée est d'entrer sur ce chemin de randonnée et arboré, assure le chef de projet, Benjamin Bories. Il a une valeur écologique, et on n'y touchera pas ». Ainsi, la piste sera déviée sur les parcelles voisines. De quoi soulager les opposants au projet ? Pas vraiment : « Voltalia a placé ses éoliennes à proximité de chemins de randonnée, ce qui est



Cette portion de chemin en direction des Dorains serait transformée en piste. Photo JSL/Noémi PREDAN

une aberration en termes de sécurité des personnes », estime le président de Sauvegarde Sud Morvan, Louis Landrot. Selon les préconisations des services de l'État, le porteur du projet doit prévoir de nouvelles plantations, « dans

le double objectif de préservation de la biodiversité et d'amélioration de stockage du carbone, les haies hautes et arborées sont à privilégier ».

Le 16 décembre dernier, le conseil municipal a validé

une convention visant notamment à autoriser le renforcement de la voirie. Néanmoins, la concrétisation du projet n'est pas pour demain, mais pour 2024. Dans le meilleur des cas.

Noémi PREDAN